

**DECISION N°184-2024 –
AUTORISATION DE SIGNATURE PROLONGATION D'ACTE D'ENGAGEMENT
DGALN/DGFIP**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu l'acte d'engagement DGALN/DGFIP- demande de prolongation définissant les conditions d'utilisation des données foncières et LOVAC (logements vacants) par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), ci-annexé,

Considérant la nécessité d'accéder à des données fiables et actuelles en matière de marchés fonciers et immobiliers, de bâti et de propriété, ainsi que d'espaces naturels, agricoles et forestiers afin de piloter au mieux les actions menées dans le cadre des politiques publiques d'aménagement et de transitions énergétiques de la CC Forez-Est,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'acte d'engagement DGALN/DGFIP - demande de prolongation en vue de la mise à disposition des jeux de données foncières et LOVAC (logements vacants) par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).

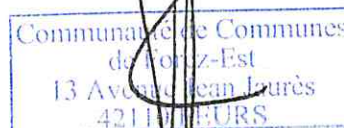
ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 10/10/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241010-184-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024